

DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le quinze mars deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2024CM13

Affectation du résultat
d'exploitation 2023

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Isabelle, CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothee HAUER, Delphine MICELLI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Betty BEN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET, Alain DIENI.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Pouvoirs : Mme Betty BEN à Mme Annick SAVOLDELLI
Mme Rosanna GILLET à Mme Isabelle VANELLE
Mr Alain DIENI à Mme Claudie MARTEL.

Convocation du
28 mars 2023

Madame Isabelle VANELLE est élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 16

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Réuni sous la Présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2024
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023.
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.
Considérant que le besoin de financement en investissement s'élève à 135 186.41 €
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de
2 294 806.39 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation 2023 comme suit :

-	Virement à la section d'investissement (1068)	135 186.41 €
-	Excédent de fonctionnement reporté (002)	2 159 619.98 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.